

CADETS-JUNIORS-ESPOIRS-SÉNIORS-MASTERS

1^{re} Journée

Samedi 23 mai 2026

Stade Maurice Chevalier

Cannes La Bocca

Version 1 du 15/01/2026

Courses	Horaires	Hauteur	Longueur	Disque	Javelot	Poids
100m Haies (76) CAF Séries	14h00	TCF				
100m Haies (84) JU ES SE F Séries	14h10					
110m Haies (91) CAM Séries	14h25					
	14h30			TCF		TCM
110m Haies (99) JUM Séries	14h35					
110m Haies (106) ES SE M Séries	14h45					
100m TCF Séries	15h00					
100m TCM Séries	15h30					
	16h00	TCM				
100m Haies (76) CAF Finales	16h15					
100m Haies (84) JU ES SE F Finales	16h25					
	16h30					TCF
110m Haies (91) CAM Finales	16h40					
110m Haies (99) JUM Finales	16h50					
110m Haies (106) ES SE M Finales	17h00				TCM	
100m TCF Finales	17h15					
100m TCM Finales	17h45					
	18h00		TCF			
1500m TCF Finales	18h20					
1500m TCM Finales	18h30					
400m TCF Finales	19h00			TCM	TCF	
400m TCM Finales	19h20					
	19h30		TCM			
3000m CA JU F Finale	19h45					
3000m CAM Finale	19h45					
5000m ES SE VE F Finale	20h00					
5000m JU ES SE VE M Finales	20h25					

Règlement : 5000m : 1 à 3 séries de niveau (décroissant) : 20h25, 20h45 et 21h10.

Secrétariat : Ouverture à 12h45. Confirmation des engagements possible jusqu'à 45 min. avant le début des épreuves.

Récompenses : Les podiums seront effectués à l'issue de chaque épreuve.

Jury : Convocation pour 12h00 (repas du jury). Chaque club devra fournir un nombre minimal de juges en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le mercredi 20 mai 2026 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.

Modalités d'engagement des athlètes

Championnats départementaux TC 1^{re} journée

Samedi 24 mai 2026 à Cannes La Bocca

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06**, les règles suivantes s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2025 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, pour les catégories benjamin-e-s à plus, organisées par ATHLE06 ; et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ce règlement.

Grille tarifaire des engagements

Nature de la compétition	Athlètes des clubs des Alpes-Maritimes	Athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes
Championnats départementaux Challenge Equip'Athlé Coupe des Clubs	Gratuit	10,00 euros / athlète
Meetings	Gratuit	10,00 euros / athlète

Modalités de paiement des engagements

Le règlement des droits d'engagement est effectué lors de la confirmation des engagements sur le lieu de la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Pénalités pour non-respect des procédures d'engagement et de confirmation des engagements

1. Tout athlète non inscrit à une épreuve (conformément au délai spécifié sur le programme de la compétition) pourra être ajouté sous réserve d'une décision favorable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale. Dans ce cas, l'athlète devra s'acquitter d'une pénalité de 15 euros avant le début de l'épreuve ; aucun paiement rétroactif ne sera accepté.
2. Tout athlète ayant omis de confirmer son engagement dans le délai imparti et souhaitant néanmoins participer à l'épreuve concernée devra payer une pénalité de 15 euros avant le début de ladite épreuve. Cette pénalité est soumise à l'approbation préalable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale.
3. Tout athlète ayant confirmé son engagement pour une épreuve mais se désistant (DNS) sans prévenir le secrétariat recevra une pénalité de 15 euros. Cette pénalité sera facturée après la compétition et envoyée au club de l'athlète concerné. Le club disposera de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture pour effectuer le paiement par virement ou par chèque (le cachet de la poste faisant foi). Si le paiement n'est pas reçu dans le délai imparti, le club sera temporairement privé du droit d'inscrire des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06, y compris celles soutenant les championnats départementaux (piste, salle ou cross-country).